

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE VALANT
REGLEMENT DE CONSULTATION**

(AAPC - RC)

Maître d'Ouvrage

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS
Rue du Frère Genestier
63230 PONTGIBAUD**

Assistant Technique à Maîtrise d'Ouvrage

**ASCOREAL
53 rue de l'Etang
69760 LIMONEST**

Objet du marché

**MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
-
RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE COMMUNALE EN VUE DE
L'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE A
PONTGIBAUD (63)**

**Marché passé selon une procédure adaptée ouverte en application de l'article 28
du Code des Marchés Publics.**

Date et heure limites de réception : **Mardi 15 septembre 2015 avant 12h00**

SOMMAIRE

ARTICLE 1. MAÎTRISE D'OUVRAGE	3
ARTICLE 2. POUVOIR ADJUDICATEUR	3
ARTICLE 3. TYPE DE MARCHÉ	3
ARTICLE 4. TYPE DE PROCÉDURE.....	3
ARTICLE 7. DURÉE DU MARCHÉ.....	5
ARTICLE 8. CAUTIONNEMENT ET GARANTIES EXIGES	6
ARTICLE 9. MODALITÉS DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT.....	6
ARTICLE 10. COMPOSITION DES ÉQUIPES	6
ARTICLE 11. PRÉSENTATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	6
ARTICLE 12. JUGEMENT DES CANDIDATURES	8
ARTICLE 13. PRÉSENTATION DES DOSSIERS D'OFFRES	9
ARTICLE 14. CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES	9
ARTICLE 15. NÉGOCIATIONS	10
ARTICLE 16. MODALITÉS DE RÉCEPTIONS DES CANDIDATURES ET OFFRES.....	10
ARTICLE 17. MODIFICATIONS APPORTÉES AU PRÉSENT AVIS.....	11
ARTICLE 18. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	11

ARTICLE 1. MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage est :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS

Rue du Frère Genestier

63230 PONTGIBAUD

Tel : 04.73.88.75.58

Fax : 04.73.88.91.30

Mail : contact@ccpsv.fr

ARTICLE 2. POUVOIR ADJUDICATEUR

M. le président de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans.

NB : Le maître d'ouvrage a missionné la société AsCoRéal pour l'assister dans ce projet.

La personne en charge du projet pour AsCoRéal est M. ARMANET.

ARTICLE 3. TYPE DE MARCHÉ

- TRAVAUX
- FOURNITURES
- SERVICES et PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Catégorie 12 – Service d'Architecture ; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie ; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère ; services connexes et consultations scientifiques et techniques ; services d'essais et d'analyses techniques

L'ouvrage sur lequel porte la présente mission de maîtrise d'œuvre appartient à la catégorie des ouvrages :

- BATIMENTS
- REHABILITATION
- INFRASTRUCTURE
- NEUF

ARTICLE 4. TYPE DE PROCEDURE

Le marché sera attribué à l'issue d'une consultation en procédure adaptée ouverte sans remise de prestations, conformément aux dispositions prévues à l'article 28 du Code des Marchés Publics, et s'organisant en un seul tour (candidatures + offres).

ARTICLE 5. OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation concerne un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de restructuration extension de la médiathèque communale en vue de l'aménagement d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) à Pontgibaud (63).

Le projet consiste :

- En la restructuration de la médiathèque actuelle de Pontgibaud, située au Rez-de-Chaussée d'un immeuble de logements collectifs place de la République, disposant d'une annexe en sous-sol (140 m² SDO en RDC + 70 m² SDO en sous-sol)
- En une extension de la médiathèque, en Rez-de-Chaussée avec Rez-de-Jardin partiel d'environ 490 m² SDO.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux HT, en valeur **octobre 2014**, est arrêté à 826.000,00 € HT (hors actualisation fin de travaux).

Lieu d'exécution des prestations :

**Place de la République
63230 PONTGIBAUD**

Le maître d'ouvrage informe que la présente opération s'inscrit au sein :

- D'un tissu urbain dense et très contraint,
- D'une place centrale très attractive du bourg, drainant beaucoup de flux.

La mission sera réalisée en site occupé, à proximité directe des logements collectifs en étage du bâtiment concerné par les travaux, d'un hôtel restaurant, et d'autres équipements de services publics accueillant régulièrement du public.

ARTICLE 6. CONTENU DE LA MISSION

Les missions qui seront confiées au maître d'œuvre (MOE) sont les suivantes :

- Mission de base selon décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 et de l'arrêté du 21/12/1993 :

- ESQ
- APS
- APD
- PRO - DCE
- ACT
- VISA
- DET
- AOR

- Missions complémentaires :

- DIA : Etudes de diagnostics (à inclure en phase Esquisse ESQ)
- Quantitatifs nécessaires aux appels d'offres (à inclure en phase DCE)

- En option :

OPC - Mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination

Le maître d'ouvrage confirmera son choix de retenir l'option à l'issue de la phase APD.

Les variantes ne sont pas autorisées.

La participation au présent appel d'offre entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement, des documents contractuels qui lui sont joints (ces derniers devront être complétés, visés et signés par le mandataire de l'équipe), et des éléments qui composent le programme technique de l'opération.

Il est précisé à titre indicatif que le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) sera établi pour la passation des marchés de travaux en corps d'état séparés.

ARTICLE 7. DUREE DU MARCHÉ

La durée prévisionnelle maximum d'exécution du marché est de 32 mois incluant l'année de parfait achèvement (12 mois). Ce marché prend effet à sa notification qui vaut Ordre de Service de démarrage. Il s'achève à l'expiration de la période de parfait achèvement.

Le maître d'ouvrage précise les jalons et dates butoirs auxquels devra obligatoirement se conformer le candidat :

- Démarrage des travaux : Juillet 2016
- Livraison du bâtiment purgé de toutes réserves : Mars 2017 (impératif)

Les délais d'exécution de chaque élément de mission sont fixés comme suit :

Etudes DIA + Esquisse	2	semaines
Etudes d'avant-projet sommaire	3	semaines
Etudes d'avant-projet définitif		
Etudes de projet	4	semaines
Dossier de consultation des entreprises		
Rapport d'analyse des offres	3	semaines
Mise au point des contrats de travaux		
AOR – Proposition de Réception	1	semaines
Dossier des ouvrages exécutés	4	semaines

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé dans les documents composants la présente consultation.

ARTICLE 8. CAUTIONNEMENT ET GARANTIES EXIGES

Il n'est pas prévu de retenue de garantie, ni de cautionnement.

ARTICLE 9. MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Le financement de l'opération est assuré par la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans, laquelle pourra bénéficier de subventions.

Les règlements (avances, acomptes, solde) seront effectués par mandat administratif avec un délai global de paiement de 30 jours maximum.

L'unité monétaire est l'euro (€).

ARTICLE 10. COMPOSITION DES EQUIPES

Le candidat ou le groupement candidat devra, à minima, présenter les compétences suivantes :

- Compétences en architecture,
- Compétences en ingénierie structure et VRD ;
- Compétences en ingénierie fluides ;
- Compétences en économie de la construction ;

En cas de groupement, il sera exigé après attribution du marché un **groupement conjoint avec mandataire solidaire**. Le mandataire de l'équipe sera obligatoirement l'architecte.

Le maître d'ouvrage impose l'exclusivité des groupements de maîtrise d'œuvre.

Au cas où le mandataire disposerait de plusieurs agences, ce dernier devra préciser laquelle de ses agences prendra en charge le projet ainsi que les moyens correspondants.

ARTICLE 11. PRESENTATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, chacun des opérateurs produira les mêmes documents qui sont exigés au candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

L'ensemble des pièces constituant les dossiers de candidature seront rédigés en français.

> Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- DC1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants ou lettre de candidature signée de tous les membres du groupement) ou équivalent ;
- Le document signé relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ;
- DC2 (Déclaration du candidat) ou équivalent, pour chaque membre du groupement ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, joindre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Un extrait KBIS de moins de trois mois ;
- Un relevé d'identité bancaire.

> Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
Chaque membre du groupement devra fournir :

- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail ;
- Déclaration appropriée des banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Déclaration sur l'honneur que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales. Cette déclaration peut être remplacée par l'état annuel des certificats reçus (DC7), ou la copie des certificats fiscaux et sociaux correspondants ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Si le dernier chiffre d'affaires fourni n'est pas celui de l'année précédente, le candidat doit en motiver la raison.

Les sociétés nouvellement créées qui ne sont pas en mesure de fournir ces informations sur les 3 dernières années ne seront pas évincées sur ce simple fait. En cas d'incapacité à fournir les déclarations relatives au chiffre d'affaires, le candidat produira une déclaration appropriée des banques.

Capacités financières exigées :

Chiffre d'affaires :

- Le mandataire devra présenter un chiffre d'affaires annuel minimum moyen de 200 000 € HT
- Chaque co-traitant éventuel devra présenter un chiffre d'affaires annuel minimum de 100 000 € HT

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

Pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Code du Travail.

> Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Pour l'architecte, mandataire :

- Une copie de l'inscription en cours de validité à l'ordre des architectes ;
- Une note organisationnelle de 2 pages A4 maximum (soit 1 feuille A4 recto-verso) détaillant :
 - Organisation formelle de l'équipe (organigramme)
 - Rôle du mandataire et répartition des tâches entre co-traitants ;
 - Méthode de travail envisagée (échanges d'information, traçabilité, contrôle de qualité, présence en phase chantier, disponibilité, etc.)

- Pour chaque membre du groupement, y compris l'architecte, mandataire :
 - Une copie des certificats de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents ;
 - Les CV des personnes pressenties pour assurer la mission ;
 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat.
 - Le cadre type candidature composé de 3 feuillets (téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation) dûment complété (document à retourner OBLIGATOIREMENT au format Word et PDF, sur support numérique)
 - Une liste de 5 références maximum pour des missions relatives à des opérations de nature, de taille et de complexité équivalentes à l'opération objet du marché, en cours d'exécution ou exécutées **lors des cinq dernières années**. Ces références seront **obligatoirement à renseigner dans le cadre type candidature**, joint au présent dossier.

Chaque référence devra détailler la nature et la taille de l'opération (Surfaces et montant des travaux HT), les dates, délais, nom du destinataire public ou privé, la nature exacte des missions et des prestations réalisées

Capacités techniques exigées :

Au mois une des références récentes du mandataire et de chaque co-traitant devra correspondre à une opération dont le montant de travaux TCE est supérieur ou égal à 850.000 € HT, et à une opération de restructuration – extension en site urbain contraint et occupé, de complexité équivalente.

Le dossier de consultation des concepteurs est disponible à l'adresse électronique suivante : www.klekoon.fr

ARTICLE 12. JUGEMENT DES CANDIDATURES

Les candidatures non conformes seront rejetées et leur dossier d'offre ne sera pas analysé.

Les critères d'analyse des candidatures sont les suivantes :

- Capacités économiques et financières du candidat ou du groupement candidat ;
- Capacités professionnelles et techniques et aptitude à assurer l'ensemble de la mission confiée sur la base des CV et références présentées.
- Qualité des références des équipes candidates concernant des opérations de complexité équivalente et d'importance comparable (850.000 € HT)
- Qualité de la ou les références en opérations de restructuration – extension en site urbain contraint et occupé, de complexité équivalente
- Conformité et pertinence de l'équipe proposée ;
- Conditions d'intervention – moyens, intervenants et répartition des rôles dans l'équipe pour réaliser la mission ;

D'une manière générale, les références doivent montrer les capacités de l'équipe à concevoir un bâtiment en contexte urbain contraint, mettant en œuvre toutes les techniques en rapport avec l'objet du marché.

NB : Les critères ne seront ni hiérarchisés, ni pondérés. La candidature de chaque candidat sera appréciée et jugée dans sa globalité pour les faiblesses et les qualités que la maîtrise d'ouvrage estimera y trouver.

ARTICLE 13. PRESENTATION DES DOSSIERS D'OFFRES

L'offre sera rédigée en français à l'exclusion de toute autre langue.

Les candidats devront remettre les documents suivants :

- L'acte d'engagement et ses annexes éventuelles, dûment remplis et signés.
 - Un DC4 ou équivalent doit être remis pour chaque sous-traitant présenté ;
- Le CCP dûment accepté par le mandataire,
- Une note méthodologique décrivant l'organisation proposée par la maîtrise d'œuvre pour le déroulement des missions et justifiant le tableau de répartition des honoraires (notamment moyens mis en œuvre pour les missions VISA et DET plus particulièrement au niveau des BET structure et fluides). Cette note méthodologique sera accompagnée des CV de chaque intervenant pressenti.
- Une note d'intention en tenant compte des caractéristiques du projet, et notamment de l'appréhension des spécificités de la présente opération de restructuration extension en site urbain contraint et occupé.
- Un planning prévisionnel comprenant le planning détaillé des études et le calendrier des travaux, tenant compte des jalons et dates butoirs du maître d'ouvrage.

Le groupement indiquera également l'organisation mise en place entre les différents cotraitants.

ARTICLE 14. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les offres remises par les candidats dont les dossiers de candidatures seront conformes seront examinées selon les critères et pondérations suivants :

Critère n°1 : Valeur technique

- Mode opératoire pour chacune des phases du projet
- Organisation interne pour le déroulement des études et le suivi des travaux
- Réactivité de l'équipe à la fois en phase conception (délai pour envoi des comptes rendus, délais de réponses au maître d'ouvrage, etc.) et en phase réalisation (délai pour envoi des comptes rendus, etc.), y compris lors de la levée des réserves

Noté sur 20.

Critère n°2 : Prix

- Détail du calcul du coefficient de complexité
- Montant des honoraires
- Décomposition de la rémunération entre phase conception et phase réalisation
- Décomposition de la rémunération entre les différents membres du groupement

Noté sur 30.

Critère n°3 : Durée des études et des travaux

- Proposition de calendrier d'intervention respectant les jalons fixés par le maître d'ouvrage :

Noté sur 30.

Critère n°4 : Note d'intention

- Démarche sur l'insertion du bâtiment dans le site et interaction avec le bâti existant
- Compréhension du programme
- Appréhension des contraintes liées au contexte du projet

Noté sur 20.

Nota : En cas d'égalité entre plusieurs candidats, le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note au critère de la durée des études et des travaux.

ARTICLE 15. NEGOCIATIONS

Le pouvoir adjudicateur se propose de négocier avec l'équipe ayant présenté l'offre la plus avantageuse au vu des critères énumérés ci-avant.

La négociation se fera par le biais de courriers ou de mails, ou sous forme d'une ou plusieurs rencontres physiques à la communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans. Les invitations à négocier se feront par mail ou par télécopie.

Les négociations pourront porter notamment sur :

- Le montant des honoraires ;
- La durée des études et des travaux ;
- La réactivité du candidat ;
- Le contenu de la note d'intention.
- Le mode opératoire et l'organisation interne de la maîtrise d'œuvre pour le déroulement des études et le suivi des travaux ;

Le candidat sera informé de la date limite de remise de son offre négociée dans le courrier d'invitation à la phase de négociation. La date de remise de l'offre définitive marque la fin de la négociation et sera mentionnée dans le courrier d'invitation à la négociation.

Cet envoi sera obligatoirement suivi par la remise de l'acte d'engagement et d'une décomposition de prix modifiés suite aux négociations, en original.

A l'issue de la négociation, le marché sera attribué à l'équipe ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères énumérés ci-avant.

ARTICLE 16. MODALITES DE RECEPTIONS DES CANDIDATURES ET OFFRES

Date et heure limite de réception des candidatures et offres :

Mardi 15 septembre 2015 avant 12h00

Les dossiers complets doivent OBLIGATOIREMENT être remis en 2 exemplaires sur support papier + 1 exemplaire sur support numérique (CD ou clé USB).

NOTA : Le candidat devra impérativement joindre, sur l'exemplaire numérique, le dossier de candidature et d'offre complet (format PDF) ainsi que le cadre type candidature dûment complété (format Word et PDF.)

Les offres dématérialisées sont autorisées dans le cadre de cette consultation :
<http://www.klekoon.fr>

> Dépôt des candidatures sous forme papier

Les dossiers seront remis sous une seule et même enveloppe cachetée.

Le pli comprendra les 2 exemplaires « papier » + un exemplaire sur support numérique (CD-ROM ou clé USB) des dossiers de candidature et d'offre.

Le candidat devra IMPERATIVEMENT indiquer sur l'enveloppe extérieure :

<p>MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE DOSSIER DE CANDIDATURE ET OFFRE</p> <p>RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE COMMUNALE EN VUE DE L'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE A PONTGIBAUD (63)</p> <p>NOM DU CANDIDAT</p> <p>NE PAS OUVRIR</p>

Adresse à laquelle les candidatures doivent être envoyées ou remises sous forme papier contre récépissé :

COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS
Rue du Frère Genestier
63230 PONTGIBAUD

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite fixées ci-dessous ainsi que ceux parvenus sous enveloppe sans mention extérieure du marché et/ou non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à l'expéditeur.

ARTICLE 17. MODIFICATIONS APPORTEES AU PRESENT AVIS

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications au plus tard 4 jours avant la date limite fixée pour la remise des candidatures.

Les candidats devront alors répondre sur la base de l'avis d'appel à concurrence modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Dans le cas où la date limite fixée pour la remise des candidatures serait reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

> Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
6 Cours Sablon - BP 129
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Tél: 04 73 14 61 00
Fax: 04 73 14 61 22

> Renseignements administratifs

Des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans, par courriel uniquement :

Madame Annabelle MONNERON
monneron@ccpsv.fr

> Renseignements techniques

Des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du conducteur d'opération, AsCoRéal, par courriel uniquement :

Monsieur Patrice ARMANET
p.armanet@ascoreal.fr

Les renseignements seront communiqués au plus tard 4 jours avant la date limite fixée pour la réception des candidatures.

> Délai de validité des offres

La durée pendant laquelle les concepteurs sont engagés par leur offre est fixée à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.